



**COMPTE RENDU APPEL CONFÉRENCE 9 AOÛT, 2017
(APPROUVÉ)**

PRÉSENTS:

Nommé par l'Administration régionale Kativik (ARK):

Michael Barrett, président

Nommés par le gouvernement du Canada:

Catherine Lapeyrie
Alexandre-Guy Côté

Nommées par le gouvernement du Québec:

Paule Halley
Julie Samson

Secrétaire exécutif:

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement:

Nancy Dea

ABSENTS:

Jean-Yves Savaria, nommé par le gouvernement du Canada
Laina Emma Grey, nommée par l'ARK
Mary Pilurtoot, nommée par l'ARK.
Sylvie Létourneau, nommée par le gouvernement du Québec

1. Règlements découlant de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

À l'invitation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le CCEK a participé le 20 juillet 2017 à une rencontre d'information concernant le développement d'une série de règlements découlant de l'adoption du projet de loi 102 – Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement. Ces règlements concernent les évaluations environnementales stratégiques (ÉES), la liste des activités soumises à une déclaration de conformité, celle des activités exemptées d'une autorisation environnementale, de même que les conditions particulières associées à ces activités. Les membres du comité ont remarqué que la recommandation concernant l'application des ÉES sur le territoire couvert par la CBJNQ, proposée dans le mémoire déposé en novembre 2016, n'a pas été prise en compte. La discussion a aussi porté sur le fait que certaines activités définies comme ayant des risques faibles ou négligeables sur l'environnement peuvent avoir des impacts plus grands au Nunavik lorsque comparés à des projets similaires réalisés dans le sud du Québec. De plus, les membres ont discuté du nouveau registre public des projets assujettis à une évaluation environnementale, dans la mesure où le registre doit prendre en considération le cadre légal de la CBJNQ, lorsque appliqué au Nunavik. Il a été décidé qu'une lettre faisant part des observations du CCEK sur les règlements proposés soit rédigée et envoyée au sous-ministre du MDDELCC.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 14 mars 2018